

Comprendre la scolarité en France

Introduction : les principes de la scolarité en France

Les grands principes

La Constitution française précise que « l'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Le système d'enseignement français est fondé sur de grands principes inspirés de la Révolution de 1789, complétés et précisés par un ensemble de textes législatifs élaborés depuis le XIX^e siècle jusqu'à nos jours.

- ❑ **Liberté** de l'enseignement : coexistence de l'enseignement public et de l'enseignement privé
- ❑ **Gratuité** de l'enseignement du premier et du second degré dans les établissements publics
- ❑ **Neutralité** philosophique et politique de l'enseignement public
- ❑ **Laïcité** de l'enseignement public
- ❑ **Obligation** : **l'école est obligatoire de 3 à 16 ans depuis la rentrée de septembre 2019.**

Documents complémentaires

I. La scolarité pré-supérieure

Organisation de la scolarité			
Enseignement du premier degré (école primaire) 3 - 11 ans	École maternelle 3 - 6 ans	- Petite section - Moyenne section - Grande section	
	École élémentaire 6 - 11 ans	- Cours préparatoire (CP) - Cours élémentaire 1 ^{ère} année (CE1) - Cours élémentaire 2 ^e année (CE2) - Cours moyen 1 ^{ère} année (CM1) - Cours moyen 2 ^e année (CM2)	
Enseignement du second degré 11 - 18 ans	Collège 11 - 15 ans	6 ^e	
		5 ^e	
		4 ^e	
		3 ^e	
	Lycée 15 - 18 ans (*)	Voie générale et technologique	Voie professionnelle Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en deux ans Baccalauréat professionnel :
	Seconde Première Terminale	Seconde Première Terminale	

(*) Cette fourchette d'âge ne s'applique pas au lycée professionnel car les études peuvent combiner un CAP en deux ans ou un baccalauréat professionnel en 3 ans.

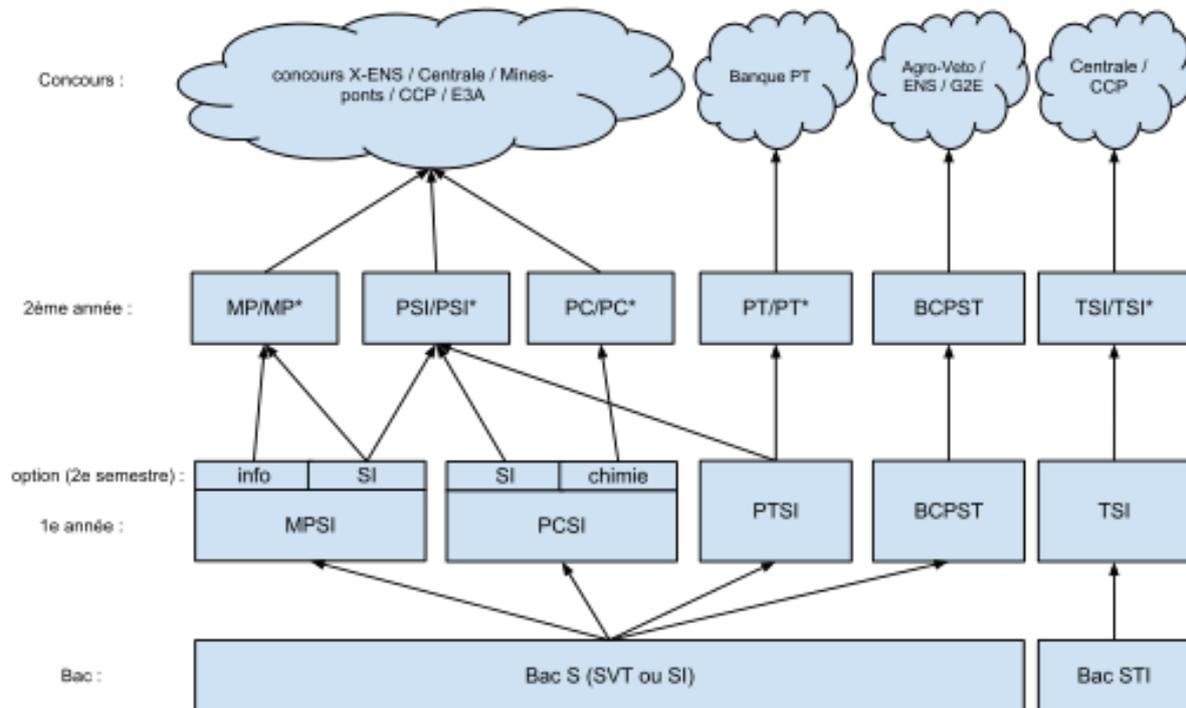
Source : *L'enseignement scolaire en France, 2012*, sur <http://eduscol.education.fr> [la page n'existe plus]

Diplômes pré-universitaires

- Collège → Diplôme national du **brevet**
- Lycée voie générale et technologique → **Baccalauréat général ou technologique** (bac) → Études supérieures
- Lycée voie professionnelle → **CAP** (2 ans) ou **Baccalauréat professionnel** (bac pro) → Vie active ou études complémentaires

II. Les classes prépa scientifiques

Des filières avec plus ou moins de mathématiques et de physique/chimie



M = Mathématiques – P = Physique/chimie – SI = Sciences de l'Ingénieur

Source : Wikipédia, article « [Classe préparatoire aux grandes écoles](#) », consulté le 01/07/2015

Remarques

- La préparation aux concours se fait **en deux ans** avec **possibilité de refaire la 2^e année**.
- L'ancien nom de la 1^{ère} année est **maths sup** (= supérieures) ; celui de la 2^e année est **maths spé** (= spéciales). Ces noms sont encore utilisés officieusement.
- Les élèves qui **intègrent une école au bout de deux ans** intègrent en « **3/2** » (trois demis) ; les élèves qui **intègrent au bout de trois ans** intègrent en « **5/2** » (cinq demis).

$$\int_1^2 X dX = 3/2 \quad \int_2^3 X dX = 5/2$$

- En argot scolaire, la prépa scientifique est appelée **taupe**, et les élèves sont des **taupins**.
- De nombreuses écoles d'ingénieurs recrutent sur concours directement après le baccalauréat. Elles sont dites **écoles à prépa intégrée** ou **écoles post-bac**.
- Il existe plusieurs autres voies aux grandes écoles.

Documents complémentaires

Quels concours pour quelles écoles d'ingénieurs ?

- Concours X-ESPCI-ENS → École Polytechnique, ESPCI, Écoles Normales Supérieures
- Concours commun Mines-Ponts → Mines ParisTech, École des Ponts ParisTech, Télécom ParisTech, ISAE, ENSTA ParisTech, Télécom Bretagne, Mines de Saint-Etienne, Mines de Nancy
- Concours Centrale-Supélec → Centrale Paris, Supélec, Centrale Lyon, Centrale Lille, Centrale Nantes, Centrale Marseille, Institut d'Optique ParisTech
- Concours Communs Polytechniques (CCP) → 34 écoles dont Chimie ParisTech

Classements français

- [Classement Usine nouvelle](#)
- [Classement L'étudiant](#)

III. Les grandes écoles

Source JO du 11-09-1992, « Arrêté du 27 août 1992 relatif à la terminologie de l'éducation »

Une grande école est un « établissement d'enseignement supérieur qui recrute ses élèves par concours et assure des formations de haut niveau ».

I. Historique

Les caractéristiques des grandes écoles sont le fruit d'une tradition. Dès le Moyen Âge, l'université française forme les cadres de toute la société et assure sa mission de diffusion des connaissances académiques et de développement du patrimoine intellectuel tant littéraire qu'artistique et scientifique.

Écoles d'ingénieurs

Au XVIII^e siècle, le pouvoir central éprouve le besoin de disposer de cadres capables de gérer les réalisations techniques et industrielles et crée ses propres écoles pour une nouvelle catégorie de cadres : les ingénieurs. Ceux-ci seront chargés de construire les ponts, les routes, les machines, d'administrer les mines, les forêts, les productions agricoles... Les premières écoles seront créées en 1747 (École Nationale des Ponts et Chaussées), en 1783 (École des

Documents complémentaires

Mines de Paris) et plus tard sous la Révolution, l'Empire et tout le XIX^e siècle. Aujourd'hui, environ 220 écoles dispensent des formations conduisant au **titre d'ingénieur diplômé** y compris pour certaines composantes des universités.

Écoles de management

Elles ont été créées un peu plus tardivement, au XIX^e siècle et surtout depuis le début du XX^e siècle, à l'initiative d'associations privées et des chambres de commerce et d'industrie. La première, l'École Supérieure de Commerce de Paris, est née en 1819. Aujourd'hui, il existe un grand nombre d'écoles de management/gestion, dont environ 85 établissements reconnus par l'État. [...]

II. Statuts

Les grandes écoles sont de statut :

- **Public** : rattaché à un ministère : Enseignement supérieur et Recherche, Industrie, Équipement, Défense, Agriculture. 70 % des écoles ou formations d'ingénieurs sont de statut public.
- **Privé** : association « Loi 1901 », fondation, société ; les établissements privés sont généralement sous tutelle d'un Ministère : Enseignement supérieur et Recherche (la plupart), mais aussi Industrie et Agriculture.
- **Consulaire** : dépendant d'une chambre de commerce et d'industrie.

III. Modalités de recrutement

Les grandes écoles recrutent par concours dans la majorité des cas, soit après le baccalauréat soit après les classes préparatoires : leur niveau de sélection est souvent très élevé. Elles admettent aussi des titulaires de diplômes universitaires, soit sur titre, soit après des épreuves complémentaires. Il existe également de nombreuses voies d'accès à partir de formations françaises ou étrangères de niveau bac +2/bac +3.

Source : [site de la Conférence des Grandes Écoles](#) (CGE) [la page n'existe plus]